

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

SESSION 2021

HISTOIRE-GEOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Série professionnelle

Durée de l'épreuve : 2 h 00

50 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de la page 1/8 à la page 8/8

ATTENTION : ANNEXE page 8/8 à rendre avec la copie

Ne pas inscrire de signe distinctif sur l'annexe (nom, signature...)

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite

Exercice 1. Analyser et comprendre des documents en histoire et en géographie (20 points)

GEOGRAPHIE - Thème - Dynamiques territoriales de la France contemporaine

Document 1 – Les transports collectifs à la Roche-sur-Yon (Vendée).

Le pôle d'échanges multimodal, boulevard Louis Blanc à la Roche-Sur-Yon a été inauguré ce mardi 15 mars. [...]

Le Conseil Départemental souhaite inciter les Vendéens à utiliser les moyens de transport collectifs. Plus économiques, les transports collectifs limitent le trafic, préservent l'environnement, sécurisent les routes. « *Ils créent aussi le lien social* » ajoute Yves Auvinet, le président du Département. 93% des automobilistes sont seuls dans leur voiture sur le trajet domicile-travail.

Situé à deux pas de la gare SNCF, le pôle d'échanges multimodal de la Roche-Sur-Yon constitue un point central de connexion entre les différents réseaux de transport de la Vendée : les TER, le TGV, les cars du Département [...], ceux du Conseil régional des Pays de la Loire, les bus « *Impuls'Yon* » de l'agglomération yonnaise*, les taxis...

Sur un seul lieu, les voyageurs peuvent changer facilement et rapidement de moyens de transport.

Sur 2 000 m², la gare routière dispose de 8 quais protégés par un préau de 200 m². Le voyageur dispose d'un point d'accueil physique pour s'informer sur leur trajet et acheter leur billet. [...] Chaque jour, 45 cars transitent par cette gare routière. [...] « *Partout où le train ne va pas, les cars du Département y vont* » explique Alain Leboeuf, président de la Commission infrastructures, réseaux et mobilités du Département. Au total, 200 communes sont desservies par le réseau de cars.

* Agglomération de La Roche-sur-Yon

Source : Article publié le 15 mars 2016 modifié le 11 janvier 2021 sur le site du département de la Vendée www.vendee.fr

Document 2 - Publicité pour la navette de centre-ville à la Roche-sur-Yon.

Source : Site de l'agglomération de la Roche-sur-Yon, www.impulsyon.fr

Questions

Document 1

1) Reproduisez le tableau sur votre copie et complétez-le à l'aide d'informations prélevées dans le document.

	Exemples de modes de transports disponibles	Exemples d'atouts des transports collectifs
Pôle d'échanges multimodal de la Roche-sur-Yon	<ul style="list-style-type: none"> • • • 	<ul style="list-style-type: none"> • • •

2) Citez une phrase du texte qui donne une définition d'un pôle d'échange multimodal.

Document 2

- 3) Identifiez le mode de transport collectif proposé aux habitants de la Roche-sur-Yon pour se déplacer dans le centre-ville.
- 4) Citez l'autre mode de transport collectif auquel il est relié.

Documents 1 et 2

- 5) Identifiez les mesures prises par la ville de la Roche-sur-Yon et le département de la Vendée pour favoriser l'usage des transports collectifs.

Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)

HISTOIRE- Thème – L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

- 1) Sous la forme d'un développement construit d'une quinzaine de lignes, et en vous appuyant sur un ou plusieurs exemples étudiés en classe, décrivez les conditions de vie et les violences subies par les combattants durant la Première Guerre mondiale. (14 points)

Vous pourrez utiliser les mots et expressions suivants : tranchées, quotidien difficile, gaz, front, poilus.

- 2) Mobiliser des repères historiques. (6 points)

(Se reporter aux consignes indiquées sur l'annexe)

A REALISER SUR L'ANNEXE PAGE 8/8

Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

Document 1 – Histoire vécue présentée par le Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits a été saisi le 31 octobre 2017 par une association concernant la situation de trois enfants qui résident sur un campement.

Le maire n'a pas procédé à l'inscription scolaire des enfants malgré la demande faite par les parents. Il a justifié son refus en indiquant que le justificatif de domicile fourni, une attestation sur l'honneur rédigée par une association confirmant la présence des enfants sur un terrain situé dans la commune, n'était pas valable et que le dossier d'inscription était alors incomplet.

Le Défenseur des droits a saisi le préfet¹ ainsi que la direction des services de l'Éducation nationale de cette situation. Le préfet a ensuite procédé à l'inscription d'office des trois enfants dans les écoles de la commune.

Le Défenseur des droits a conclu à l'existence d'une atteinte au droit à l'éducation et d'une discrimination fondée sur l'origine, le lieu de résidence et la particulière vulnérabilité² résultant de la situation économique de la famille. Il a rappelé au maire son obligation de scolariser tous les enfants présents sur le territoire de sa commune.

¹ préfet : représentant de l'État dans le département.

² vulnérabilité : fragilité.

Source : site internet du défenseur des droits.

Document 2 - Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Article 28

1 | Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a - ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.

Extrait de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, signée et ratifiée par la France en 1990.

Source : site internet de l'UNICEF.

Questions :

Document 1

- 1) Relevez la raison donnée par le maire pour justifier son refus d'inscrire les enfants à l'école.

Document 2

- 2) Identifiez la déclaration internationale dont est issu cet article.
- 3) Relevez la raison pour laquelle cette déclaration internationale s'impose à la France.

Documents 1 et 2



- 4) Citez le droit de l'enfant qui n'est pas respecté par le maire.
- 5) Expliquez pourquoi il est important de défendre les droits de tous les enfants notamment en matière d'éducation.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.

Annexe à rendre en fin d'épreuve

À placer à l'intérieur de la copie - Ne pas inscrire de signe distinctif sur l'annexe (nom, signature...)

1. Complétez le tableau ci-dessous :

Evènement	Date	Photographie
Traité de Rome Novembre 1989	
Appel du général de Gaulle	

2. Parmi les 3 événements, nommez celui qui correspond à une étape de la construction européenne. Présentez-le en quelques lignes :

.....
.....
.....